

Notice historique sur la ferme des Golay aux Crettets

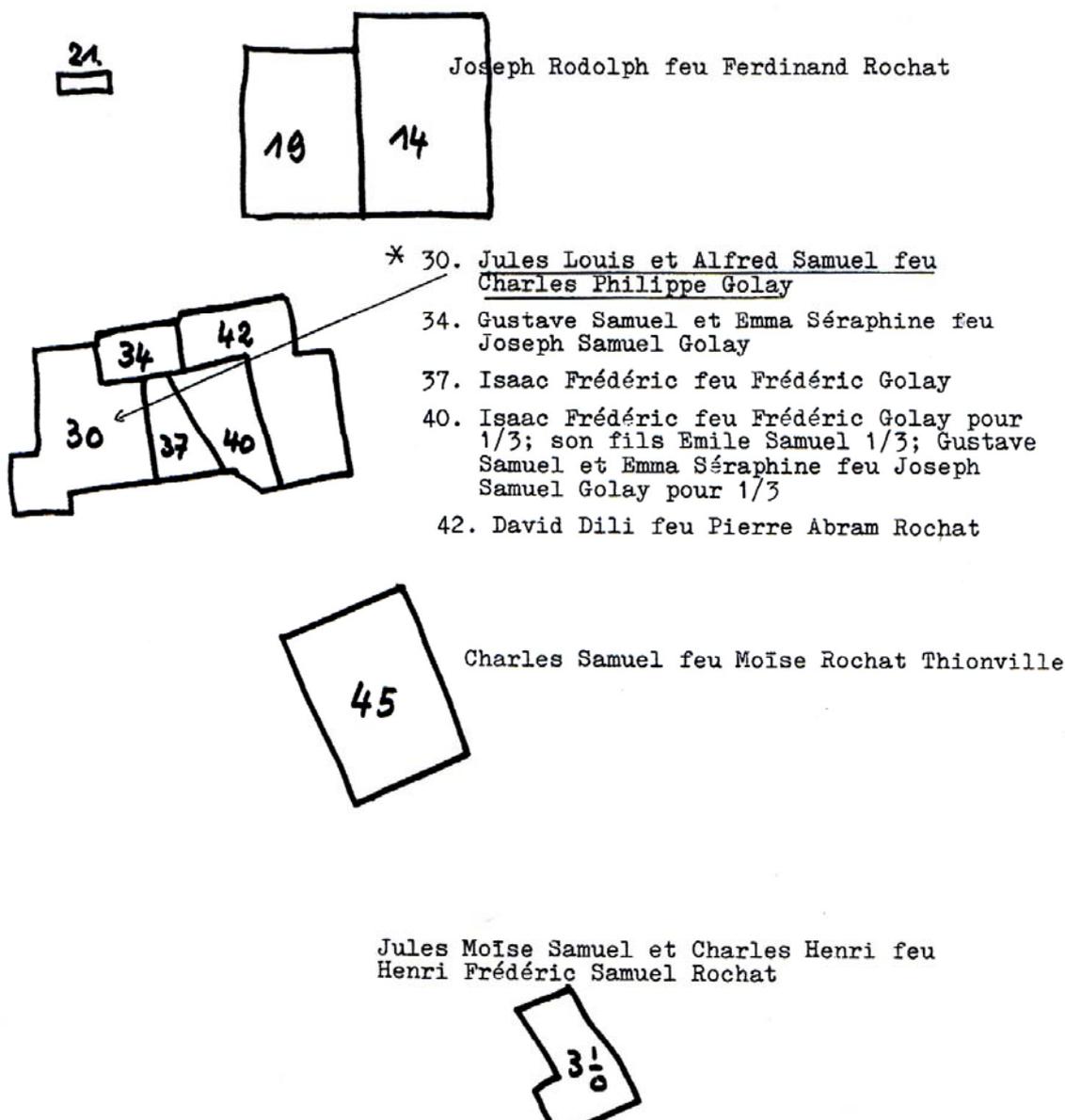
22. Ferme des frères Golay, probablement construite au XVIIe siècle.

Origine des frères Golay - Jules (1840) - Eugène (1844) - Alfred (1847) -

La vieille maison des Golay, voir plan ci-dessous, était possédée en 1875 par les deux frères Jules Louis et Alfred Samuel Golay feu Charles Philippe Golay. D'Eugène on ne parle plus. Celui-ci, d'une manière ou d'une autre, s'est retiré de la succession.

Le village des Charbonnières - les Crettets - d'après le cadastre de 1873-1875, ACV 141 bl et 2

19. François Edouard fils de François Golay



D'autres Golay occupaient les tranches voisines, apparentés de proche ou de lointaine manière, encore qu'il faille considérer que les Golay des Charbonnières, ainsi qu'on le verra plus bas, ne sont pas tous forcément de la même branche.

Essayons maintenant de remonter au-delà de 1875 grâce à Charles Philippe Golay.

Lors de l'enquête sur les maisons (ACV, GEB 141/2) de 1837, le no 30 de 1875, le no 78 de 1814 (voir ci-dessous) est possédé par Golay Abram Joseph feu Joseph, si on lit bien le texte original. La maison voisine l'est par Henriette veuve de Frédéric.

N^o 234
Cabl. 5

42.

Golay, Henriette veuve de Frédéric
Aux Prelets, une maison d'habitation,
grande et saine.

D'après le redressement d'un acte opéré pour
l'article précédent ce bâtiment ne contient que
19³/₄ toises, voyez pour le reste l'observation au
même article. Surface: 49 m. 79. article 12.

Prix de Vente f. 2000.

Conservation 4. âge plus de 100 ans

Value locative présumée f. 16.

Prix de vente présumé f. 550.

Juste valeur f. 800.

Ce bâtiment comprend un rez-de-chaussée où il
y a deux cuisines et une chambre. Murs en
construction, distribution d'égouts.

N^o 235
Cabl. 4

38.

Golay, Abram Joseph feu Joseph,
Aux Prelets, une maison d'habitation,
deux granges, une écurie et une remise avec
cave au dessous.

Dans ce chapitre est comprise une fraction
de bâtiment où il y a une chambre en bas et une
cuisine, dans l'angle nord qui doit appartenir
par partage à Frédéric de Frédéric Golay de la
cantonance de 4 toises; mais dont l'acte n'a pu
être passé par notaire.

Le tout inscrite au Tableau de la Ville

sauf qu'en construisant les romes et l'angle
~~de~~ communal on a fait un petit change-
 ment qui diffère de la figure du plan aux
 changements le cadastre.

Prix De Revetir fr. 3500.
 Conservation 5. Vays 133 aux
 Valeur locative présumée fr. 25.
 Prix de vente présumé fr. 1600 —
 Juste valeur fr. 2500

Bonne charpente, construction assez solide,
 mauvaise distribution, bon sol, rebatiment
 comprend un rez de chaussée et un étage bâti.
 La fabrication de batiments à broirie Golay a
 été comptée dans la Juste valeur fr. 1000.

38 ans séparent l'enquête sur les maisons de 1837 avec l'é-
 tablissement des cadastres de 1875. Quel est le lien entre Abram
 Joseph Golay feu Jacob et Charles Philippe Golay ?

Le recensement communal de 1831, précieux entre tous, nous
 offre la liste complète des Golay des Charbonnières.

Village, p. 5

| | |
|--------------------------|----------|
| * David Isaac Golay | |
| * Janete sa femme | |
| * Julle son fils | |
| * Constant idem | |
| * Louid idem | |
| * Eugéni soeur | Total: 5 |
| * Marguerite Golay veuve | Total: 1 |
| * Isaac Golay conseiller | |
| * Henriette sa femme | |
| * Louis son fils | Total: 3 |

Crettets

| | |
|------------------------------------|-----------|
| * Henriette veuve de Frederi Golay | |
| * Samuel son fils | |
| * Isas son fils | |
| * Janete soeur | |
| * Jullie idem | Total : 5 |
| * Janete Golay veuve | |
| * Louis son fils | |
| * Henri son fils | |
| * Moyse idem | |
| * Elie idem | |
| * Fransoi idem | |
| * Jullie soeur | Total: 7 |

Henriette veuve de Frédéric Golay:

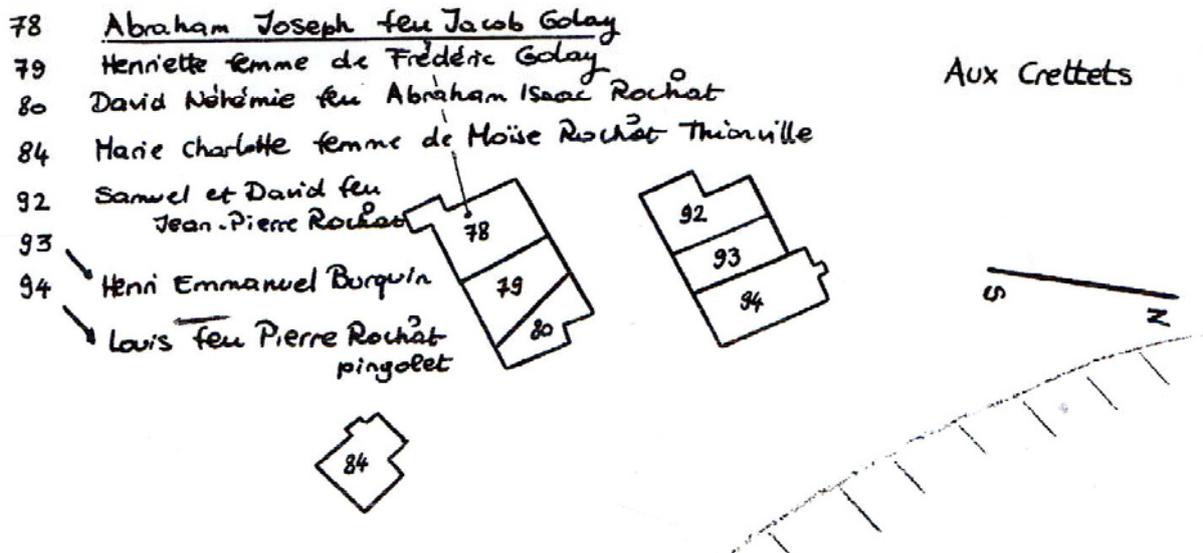
- * Joses Golay conseiller
- * Charlote sa fame
- * Charle son fils
- * Roseste soeur

Total: 4

Notons que Golay est toujours écrit Golai.

Nous avons un Joseph Golay en 1837, nous retrouvons un seul Joseph Golay en 1831, écrit ici Joses! Il ne peut s'agir, selon toute probabilité, que du même Joseph.

Et ce Joseph devrait être possesseur de la maison déjà en 1814 selon le plan ci-dessous:



Peut-on remonter plus haut ? Dans le recensement de 1792 on découvre:

* Jacob Golay, famille de 4 personnes, tous mâle, le père et trois fils probablement.

* Charles Golay, famille de 5 personnes, un mâle, 4 femelles (écrit en dessus des colonnes!), soit le père, la mère si elle vit, et trois filles.

* Jacob de Jacob Golay, 5 personnes, trois mâles et 2 femelles, soit probablement le père, deux fils, la mère et une fille.

Ayant vu en 1814 que Joseph y était dit feu Jacob, nous voici donc bloqué.

Maintenant si nous faisons référence au recensement de 1787, nous constatons que certes il y a des Golay dans la liste des 400 habitants du village, mais que celle-ci ne comprend aucun Jacob. Par contre nous retrouvons nos Jacob dans une adjonction qui porte pour titre:

"Liste des familles qui se sont transplantées dans l'hameau des Charbonnières, au nombre de vingt-huit personnes dès l'année 1718 ci-après inscrites".

Vente de terrains par la commune du Lieu - A21, 1885 à 1891 -

* Du 2 avril 1888. Mrs Golay frères par une lettre déposée sur le bureau demandent à acheter 40 à 50 mètres de terrain communal situé devant leur bâtiment aux Charbonnières. Les membres de la section sont chargés d'examiner la chose.

* du 20 août 1888. Une lettre déposée sur le bureau de Mr le Préfet, informe la municipalité que le Département n'accorde pas l'autorisation demandée pour la vente d'une parcelle de terrain communal à Messieurs Golay frères aux Crettets, attendu que d'après la loi, toute vente de terrain faite par une commune doit se faire en mise publique.

Après discussion la mun. décide de faire connaître au Dpt que jusqu'à ce jour toutes les ventes de terrain faites à des particuliers par la commune ont toujours été traitées de gré à gré et que pour l'avenir la mun. se conformera aux ordres du Dpt; mais que pour le cas particulier elle prierait le Dpt de ratifier la vente en question, vu qu'il y a tout avantage de vendre cette parcelle de terrain qui n'est d'aucun rapport pour la commune.

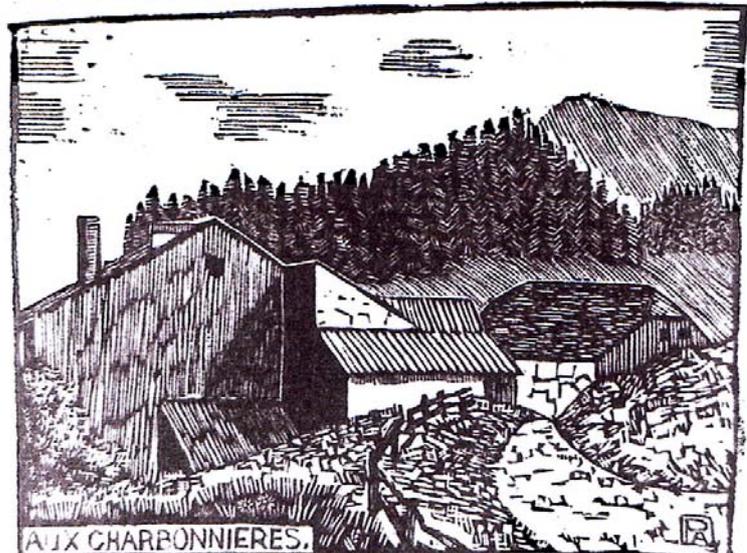


949. — Maison aux Charbonnières

Album-Panorama suisse, 1902.
A droite chez Gousset, à gauche chez les frères Golay.

Ci-contre gravure de Pierre Aubert.
La chappe de la maison des frères Golay, à vent.

Voir également une photo du quartier au chapitre 32, kiosque à transformateur.



CONTRE-PIVOTS SERTIS ET NON SERTIS

ECHELLES, TENONS, CHEVILLOTS

SERTISSAGES DE COQUERETS

en tous genres

GOLAY FRÈRES

AUX CHARBONNIÈRES

VALLÉE DE JOUX, (SUISSE.)

Charbonnières 25 Septembre 1884

Messieurs Le Syndic et Messieurs
Les membres de la municipalité

Messieurs,

Le rapport étant écrit depuis long
et temps je vous demande excuse
de ne pas l'avoir envoyé plutôt
mais j'avais complètement oublié ce
affaire.

Aguez, Messieurs mes amies
de tout coeur

J. Golay

| Local | Exp | Fr. | no. |
|----------------------|-------------------|-----|---------------------|
| Nom | jour | | |
| Vieux Cabard | 1691 | 1R | |
| Eglise | 1834 | | |
| A. Mami | Haut/AR 166 | | |
| Bellouille | FG 1864 | | |
| Phélibert | 1R 1697 | | |
| J. & AG | 1872 | | |
| Aumand | 1799 (PMR 1704) R | | visite le 24/9/2003 |
| Phélibert | 1710 1R | | |
| Plaque Aumand | PAR 1705 | | |
| | PMR 1704 R | | |
| | Nestor | | |
| Wil | 1733 | | |
| Epin desus a l'ocier | no un bo h | | |
| | S.R. 1780 | | |

Dates des maisons du vil-
lage des Charbonnières
portées par les pierres
ou les poutres. En ce qui
concerne la maison des frè-
res Golay, on peut lire
sur le fronton de la pierre
supérieure de la porte
d'entrée, J. & AG 1872,
ce qui apporte la preuve
que la maison a été en-
tièrement reconstruite à
l'époque. L'ancienne pierre,
probablement de même fron-
ton de la porte d'entrée
autrefois, porte

PMR
191704 R
J. & AG 1872

19 PMR 1704 R

CONTREPIVOTS
SERTIS & NON SERTIS

Charbonnières, le 9 Avril 1888

ECUELLES. TENONS. CHEVILLOTS.

SERTISSAGES DE COQUERETS
en tous Genres

GOLAY FRÈRES
CHARBONNIÈRES
VALLÉE DE JOUX
(SUISSE)



Monsieur Le Syndic et Messieurs
Les membres de la Municipalité de la
Commune de Lier

Messieurs

J'ai l'honneur de vous demander
de ceder de 45 à 50 mètres de terrain
devant notre bâtiment Agrie Messieurs
L'adresse de notre Pont de Lier

Golay Frères

Contrepivots sertis et non sertis
Sertissages de coquerets en tous genres

GOLAY FRÈRES

Charbonnières
VALLÉE DE JOUX, SUISSE

Charbonnières, le 19 Juin 1889

à Municipalité de la
Commune de Lier

Messieurs

Votre générosité me nous permet pas d'accepter
vos prix pour notre terrain Agrie Messieurs
nos salutations empressées

Golay Frères

Golay Jules Louis & Alfred Samuel - feu Charles Philippe.

127.

| CADASTRE | PLAN | | DÉSIGNATION des immeubles | NATURE DES IMMEUBLES | SURFACE DES IMMEUBLES | | BÂTIMENTS PRIX par ARTICLE Francs. | FONDS | | |
|----------|---------|-----------------|---|----------------------|-----------------------|--------------|---|--------------------------|------------------------|--------------------------|
| | ARTICLE | F. ^o | | | N. ^o | PERCHES Ares | | Pieds | CLASSE N. ^o | PRIX par PERCHE Fr. Cent |
| 599 | 15 | 21 | <i>La Guénétaiz</i> , Champ de 6 ares 66 centiares. Limites: les articles 2610, 2818, 2641 & 670. | Champ | 71 | 66 | | 24 | - | 160 |
| 600 | 15 | 28 | <i>Le Crêt du Suits</i> , Champ de 51 ares 21 centiares. Limites: l'ancienne route, les articles 3010, 2963, 2906, 2686, 3152, 2785, 2863, 3012, & 2867. | Champ | 569 | 21 | | 21 | - | 1075 |
| 601 | 15 | 37 | <i>Les Prés des Cruties</i> , Pré de 36 ares 27 centiares. Limites: la route de Morge à La Tullie & les articles 2378, 2955, 3013, 2394, 2608, 2395, 2396, 2375 & 3279. | Pré | 103 | 27 | | 16,50 | | 598 |
| 602 | 15 | 63 | <i>Sur les Grayets</i> , Champ de 83 ares 70 centiares. Limites: les articles 2686, 2906, 2963, 3011, 2726, 2541, 2688, 2964, 3012 & 2758. | Champ | 930 | 70 | | 22 | - | 1841 |
| 603 | 15 | 74 | <i>Les Combes à poivre</i> , Champ de 26 ares 91 centiares. Limites: les articles 2612, 2530, 1015, 2689 & 618. | Champ | 299 | 91 | | 17,50 | | 471 |
| 604 | 15 | 82 | <i>Sur les Grayets</i> , Champ de 52 ares 74 centiares. Limites: les articles 2787, 3011, 2964, 2379, 3081 & 2788. | Champ | 586 | 71 | | 22 | - | 1160 |
| 605 | 15 | 84 | <i>Sur les Grayets</i> , Pré de 13 ares 59 centiares. Limites: les articles 3152, 2581, 2788, 2789 & 2785. | Pré | 151 | 59 | | 11,50 | | 156 |
| 606 | 46 | 30 | <i>Les Crettets</i> , Logement, grange & écurie de 2 ares 15 centiares. Limites: les articles 626, 619-625, 616, 607, 1015, 609 & 608. | Bâtiment | 27 | 45 |  | quartier Gousset, à vent | | |
| 607 | 46 | 31 | <i>Les Crettets</i> , Place de Luxe 31 centiares. Limites: les articles 606, 617, une place publique & l'art. 1015. | Place | 14 | 31 | | | | |
| 608 | 46 | 32 | <i>Les Crettets</i> , Jardin de 2 ares 13 centiares. Limites: les articles 609, 608, 616 & 606. | Jardin | 27 | 13 | | 62 | - | 151 |

* Père aux sept filles
 ** Père à Alfred dit Prestre

Suite du folio 118

| 119 | | Golay | | Les enfants de Charles Philippe qui sont: Louis Louis et Alfred Samuel fils de Charles Philippe, chacun pour 1/2 Golay les filles de Jules Simon Drouot, Camille femme de Joseph François Virel, Léna Lucie femme de Étienne Drouot, Alice Marie femme de Edouard Henri Drouot, Marguerite Thérèse Simonne Drouot épouse par 1/2 Alfred Samuel fils de Charles Philippe. Eugène Samuel Alfred fils de Alfred Samuel. | | 22. | | | | | | |
|------------------|---------|--------------|---|--|---------|-----------------|----------------------|----------|--------------------|---------------------------|--|--|
| REGISTRE FONCIER | PLAN | | NOM LOCAL et désignations spéciales | NATURE | SURFACE | BATIMENTS | | | | | | |
| | ARTICLE | FOLIO N° | | | | PRIX par numéro | BORDEREAU industriel | TAXATION | METRE de la police | COTE annuelle d'assurance | | |
| | | | | | Arres | Centares | Francs | Francs | | | | |
| 3104 | 116 | 29 1/2 | Le Clos de Ville | Champ | 27 54 | 26 20 | | | | | | |
| 3105 | 116 | 30 | Les Crettets, logement grange, cour et remise | Bâtiment | 2 115 | | | | | | | |
| 3106 | 116 | 33 1/2 | Les Crettets, | Bâtiment | 0 31 | | | | | | | |
| 3107 | 116 | 5 11 | Les Crettets, | Bâtiment | 0 02 | | | | | | | |

| MUTATIONS A LA TITULATURE | | | | | | | | | | | |
|---------------------------|-----------------|----------------------------------|--------------------------|--------------------|--------------------|-------------------|--------------------|---------------|-----------------------------------|------------------------|--------------|
| MUTATIONS AUX ARTICLES | | | | | | | | | | | |
| FONDS | | CADASTRE | | | | | | | | | |
| PRIN par arc | PRIN par numéro | REGISTRE FONCIER article nouveau | SURFACES de parcellement | FOLIO de transport | TAXES de parcellem | ACTES TRANSLATIFS | | Propriétaires | | NUMERO de PRESENTATION | |
| Francs | Cent | Francs | Arres | Cent | Francs | genre | date | office | | | |
| | | | | | | | | Entrée | | | |
| | | | | | | | | Sortie | Domaine Public Lieu de commune | | 2182 2782 |
| 24 | | 661 629 | 29/2 29/3 | 1 17 1 17 | 692 | 28 1/2 | ordre de transfert | 15 oct. 1902 | Dépt. Finances | | |
| | | | | | | | | Entrée | | | |
| 100 | | 215 | | | | | | Sortie | | | |
| | | | | | | | | Entrée | | | |
| 100 | | 31 | | | | | | Sortie | | | 2566 |
| | | | | | | | | Entrée | | | |
| 100 | | 2 | | | | | | Sortie | | | |

Les foins chez les Golay



Aux Grayets, Alfred sur le char et Jules Golay à la grosse fourche de bois pour donner de maigres fourchées, vu sa corpulence. Sont-ce ses filles en belle tenue, presque d'apparat et non de campagne !



Aux Grayets, versant Cruilles, quelques années plus tard. On a probablement affaire ici, pour les jeunes, aux petits-enfants de Jules Golay.

Jules Golay, industriel et commerçant des Charbonnières (1840-1917)

Le permis d'inhumation décerné par l'officier d'état-civil Reymond porte ces renseignements :

Golay Jules Louis est décédé aux Charbonnières le 27 octobre 1917, à 3 heures 8 du soir. Négociant de profession, il était fils de Charles Philippe Golay et de Suzanne Jenny Mélanie née Rochat. Veuf de Lina Virginie Rochat, il était né le 14 août 1840.

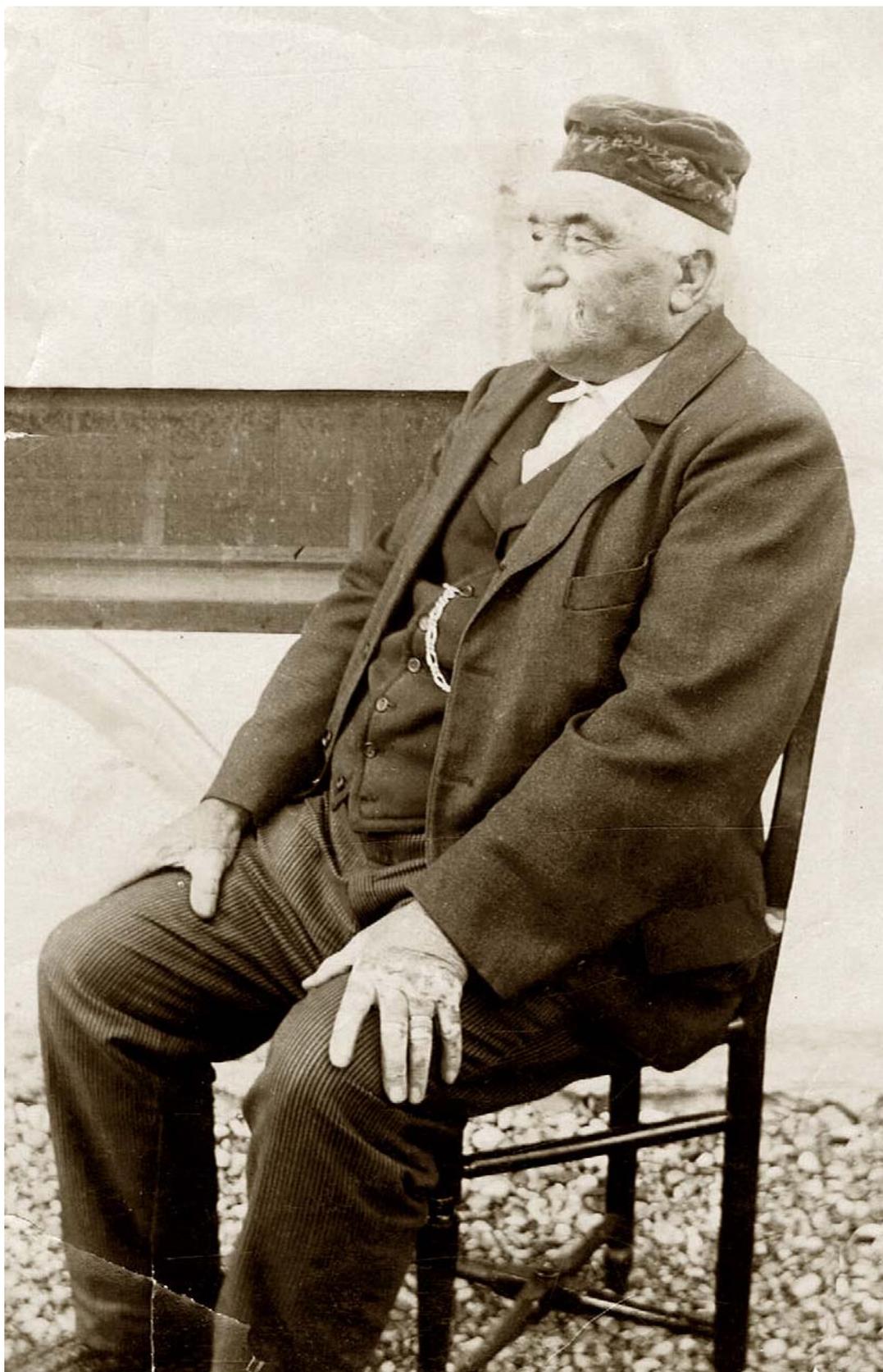
Petit industriel et paysan, il fut le père heureux de sept filles toutes jolies, dont Fanny, qui épousera Henri Rochat Saisset, établi bientôt au Pont où il montera un gros commerce de fromage et de vacherins, et Lucie, qui épousera Elie Rochat, futur donateur de la Palestine au village.

Jules Golay est essentiellement petit industriel, qui pratique, selon la tradition du village, dans la pierre fine. Il rachète pourtant les vacherins de la Société de laiterie du Séchey en 1888-1889, preuve qu'il cherche à diversifier son entreprise, et même si ce ne fut là, semble-t-il, qu'un simple ballon d'essai.

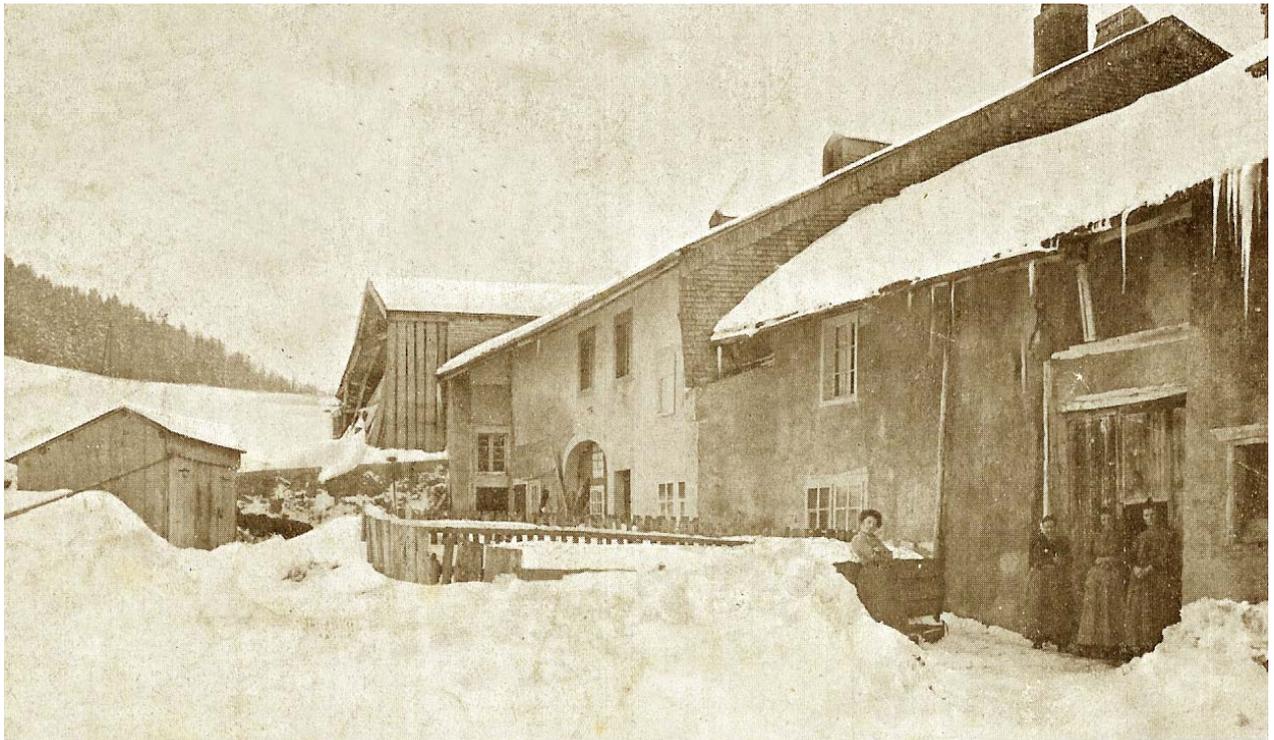
Une histoire plus détaillée du personnage a été faite dans notre brochure : « Sept filles, toutes jolies », no 126 de notre collection « Etudes et documents », brochure paru en 2001.



Jules Golay des Charbonnières (1842-1917), pierriste-paysan, père heureux de sept filles, toutes jolies ! La lapidairerie, la pierre fine et les contre-pivots, sont une spécialisation du village des Charbonnières, qui ne connaîtra guère la fabrication d'autres parties de la montre dans son histoire industrielle.



Jules Golay peut se laisser aller. Il a accompli une jolie carrière d'agriculteur et de petit industriel, plus dans ce deuxième domaine que dans le premier, et il aura donné à son épouse Lina Virginie née Rochat sept filles toutes jolies !



949. — Maison aux Charbonnières

Photo de 1902. La ferme Golay, avec la fontaine couverte, est en bout du voisinage, côté vent.



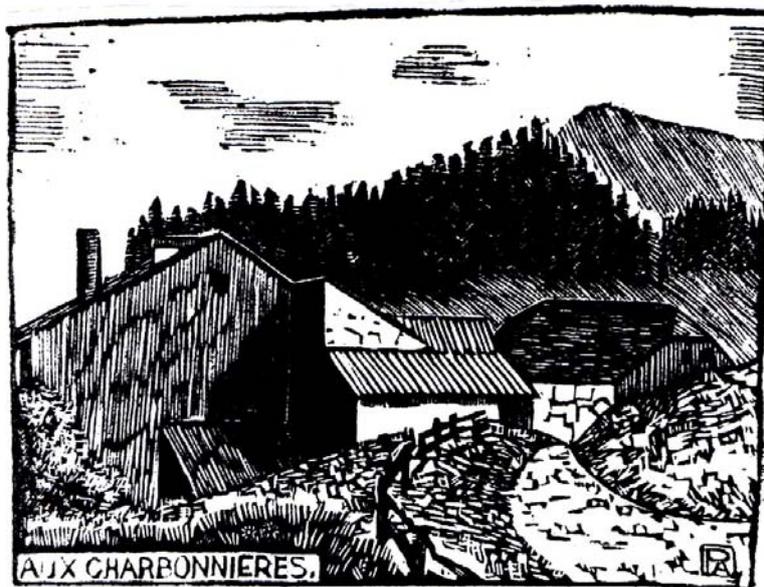
Carte postale de vers 1910. La ferme des Golay est marquée d'une croix. La construction de droite pour l'électricité, a été démontée en cette année 2018.



Porte d'entrée actuelle de la maison des Golay. On lit sur le linteau : J & AG 1872, soit Jules & Alfred Golay.



L'inscription de proximité, sur le linteau de la double fenêtre, est plus sybilin. Notamment dans le cartouche on peut lire PAR 1704, ce qui correspond à Pierre-Abraham Rochat, propriétaire de la maison au début du XVIIIe siècle et sur lequel tout reste à dire.



La maison des Crettets, à gauche, gravée sur bois par Pierre Aubert. A droite, la maison des Thionville.

La famille Golay, branche dont Jules était originaire, provenait du Chenit. Elle s'installa aux Charbonnières au milieu du XVIIIe siècle, aux Crettets en particulier, d'où elle ne délogea plus. Elle habita toujours la même ferme, maison possédée aujourd'hui par Richard Golay, un descendant du frère de Jules, Alfred Golay.



La maison des Golay et la maison Gousset à droite (aussi Golay).



Le village des Charbonnières s'endort sous un manteau de neige.

Photo de la journaliste Patricia Laguerre. Publication de vers 2010.



16 décembre 2017.



Idem.



3 mars 2018. Depuis lors le transformateur jaune a disparu.

Mais revenons sur les constructeurs probables de la maison



Ils auraient donc signé leur œuvre par l'intermédiaire du coup de main d'un tailleur de pierre. Cette inscription n'a pu couronner que le linteau d'une double-fenêtre. Celle-ci, placée en cet endroit, l'a peut-être toujours été, mais en même temps on peut penser, puisqu'en 1872 l'on en était à restructurer entièrement la maison qui devait être passablement vieillotte, qu'elle a longtemps pu figurer ailleurs, pierre à cet égard de réemploi.

Il y a le cartouche avec les initiales PAR. Il y a les initiales qui figurent à l'extérieur, IPR. Peut-on considérer le I comme un J. Nous pourrions avoir ainsi éventuellement un Jean Pierre Rochat.

Consultons nos écritures.

Une vente de terrain prise sur le communal a lieu le 12 juin 1693¹. Elle concerne différents acheteurs dont celui-ci qui nous intéresse :

*Notem à nom: Pierre Abraham fils d'honn Jean Rochat des Pettez
Lend: 40 thiers d'usage de pasturage Commun, l'audit es' Pettez, et proche
la maison dit. acquise soit de son dit pere, l'audit le Commun d'orient
la terre dit. acquise et de son oncle moyse Dacident, la terre que
ceux de Charbon. tiennent par concession de Commun pour support
de leur Nicol. de vent, le fond de la muraille d'usage dit. acquise
de sire aux fonds de. pour le prix de 3000 livres. 3000. sans
pour l'angle que vint leur de. L'acte fut honorisé, et passé
à la face du pere d'icel. Registre;*

¹ ACV, Dh 12/2, notaire Siméon Rochat, l'Abbaye

Transcription :

Item honn. à Pierre Abraham fils d'honn. Jean Rochat des Crettets ... 40 thoises aussy de paiturage Commun, lieudit es Cretets et proche la maison dud, acquisit, soit de son dit père, jouxte le Commun D'orient, la terre dud, acquisit, et de son oncle Moyse D'occident, la terre que ceux des Charbon. tiennent par Concession de Commun pour support de leur Escole de vent, le frond de la muraille du père dud. acquisit. de bise avec fonds etc pour le prix de 30 florins outre 3 fl. 9 B. tant pour Espingles que vins beus. L'acte sur tenorisé est passé à la faveur du père.

Nous avons donc là mis en cause, l'acheteur Pierre Abraham Rochat, son père, Jean Rochat des Crettets et son oncle Moyse. Ces personnages se retrouvent-ils dans nos listages² ?

Dans la liste des Rochat des Charbonnières d'après l'acte du 22 février 1674 concernant la construction d'une salle sur le four, aucun Jean Rochat. Par contre un Jean Pierre fils de Moyse Rochat (feu), et un Jean Pierre fils de feu Abram Rochat dit petit Jean. On a découvert plus haut sur la pierre de la fenêtre les initiales IPR. Peut-être s'agit-il de l'un des deux, ceci naturellement sans certitude.

Dans les dîmes de 1695, on découvre Jean Rochat Crettets et Moyse Rochat son frère. Il s'agit bien ici des nôtres !

Dans la liste quant à la dette Villadin du 31 mai 1708, on découvre sous : Le village des Charbonnières et tout ce qui en despend : Le Sr. Pierre Abraham Rochat. C'est le seul Pierre Abraham de la liste sur laquelle il se trouve presque à la fin, donc en un lieu un peu séparé du village principal. Il paie la somme de 30 florins, qui est parmi les plus élevées. L'homme aurait donc été d'une situation relativement aisée.

On retrouvera notre Pierre Abraham plus tard, à l'occasion d'un acte du 6 avril 1726 dont nous ne donnerons que la version originale. Celui-ci nous apprend entre autre que le Sr. Pierre Abraham Rochat est lui aussi propriétaire d'une partie de ce four. Le notaire doit toujours être Siméon Rochat de l'Abbaye.

Notons que la présence de Pierre Abraham Rochat – on ne sait trop pour l'heure s'il a du bien sur le site du Bonhomme – est encore prouvée par une plaque de cheminée portant les initiales PAR et la date de 1705. Celle-ci a été extraite de la maison et couvre aujourd'hui un puits situé dans la Combe à Poivre sus-jacente au bâtiment.

C'est tout ce que nous savons pour l'heure de cet honorable citoyen des Crettets !

² Voir à cet égard : Rémy Rochat, Supplément no 2 à l'histoire de la communauté du Lieu, Le Pèlerin, 1995.

Acquis à des Crotets
Pour honn Jacques Francois Rochat des Charbonnières
Contre

Honn Abraham Isaac Rochat petit Jean du lieu agissant au
nom de Susanne Rochat sa femme du 6^{me} Avril 1726—

Exp. { L'an mille sept cents vingt six. Et le sixième
jour du mois d'Avril, personnellement s'est constitué et estably
honn Abraham Rochat petit Jean des Charbonnières, agissant au
nom d'honn Susanne Rochat sa femme, à laquelle il promet faire
advenir requis estant, et lequel sachant et bien avisé audit nom
a vendu et abandonné à toutes perpétuité par cistes, à honn
Jacques Francois Rochat du lieu present et acceptant, ALL'AVON
toutes parts et portion que lad femme peut avoir et qui luy
peut appartenir, sur un foy, sur au lieu sus les Crotets —
vieme les Charbonnières, toutes les limites, consistant au de vant
Tier d'iceluy, indivis, avec les. Bierre Abraham Rochat et les autres
habitants des maisons desq Crotets, avec fonds et bastiments, et
toutes propriétés, et appartenances qui en dépendent, Et est
faite et passée la presente pure et perpétuelle Cession pour
et moyennant le prix et somme de quinze florins de quat trois
baches de vins honnes, le tout par led Acquisiteur payé et satisfait,
audit Vendeur au nom quil agit dont il Len quitte es les
lieux à perpétuité, All moyen de quoy se sont ensuivies les
Devestitures, et Investitures entel fait ordinaire, et accoustu
mées, avec promesse par led Vendeur de luy en porter bonne
maintenance, sous la generale Obligation de ses biens, à la
reserve des droits Seigneuriaux que led Acquisiteur a promis
de payer et satisfaire à qui de droit à peyne de damps —
En presence des honn Enoch Rochat le jeune du Bm et
Abraham Guignard Courdonnier de l'Abaye Tesmoins &c